

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2023 – 32 : Budget 2023 - Décision modificative n° 2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, CROUZET Louissette

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Pouvoirs : DUSSERT Sandrine donne pouvoir à Jean Patrick OUGIER

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal des ajustements budgétaires nécessaires pour permettre à la bonne exécution budgétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	3 360.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 360.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	3 360.00 €	0.00 €	3 360.00 €
D-21352 : Install générales ... des constructions - Bâtiments privés	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2314 : Constructions sur sol d'autrui (en cours)	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	80 000.00 €	83 360.00 €	0.00 €	3 360.00 €
Total Général		3 360.00 €		3 360.00 €

Le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative n°2 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision modificative n°2 modifiant les comptes du budget primitif 2023 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

